

N°01/21 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 198'500.- pour la création d'une UAPE dans l'Aula du complexe scolaire et sportif du Simplon pour les enfants de 8 à 12 ans.

Vallorbe, le 2 juin 2021

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Sarah Clot, Présidente, Mmes Lauranne Brechon, Emmylou Maillard, Catherine Kunzler, Line-Claude Magnenat, MM. Yann Jaillet et Sébastien Authouart, rapporteur, s'est réunie le 28 avril 2021 à l'Aula du complexe sportif et scolaire du Simplon. M. Rosetti, absent, était excusé. Cette séance s'est déroulée en présence de M. Brouze, Municipal des Ecoles et M. Costantini, Syndic.

La commission les remercie tous les deux pour leur disponibilité, ainsi que d'avoir répondu à l'ensemble de ses questions et d'avoir mis à sa disposition tous les documents demandés.

**Historique :**

Pour répondre à la volonté populaire qui a été acceptée en septembre 2009 qui, en résumé, demande aux communes d'organiser l'accueil des élèves pendant la journée hors des heures de classe, la Municipalité concentre ses efforts pour centraliser les structures d'encadrement (UAPE et garderie notamment) au sein d'un même périmètre et dans la mesure des locaux disponibles.

Le préavis n° 13/14 avait été déposé par la Municipalité afin d'obtenir un crédit pour la création d'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE). Le projet avait été partiellement accepté par le conseil puisque seulement la structure se situant à Louis-Ruchonnet 10 avait passé la rampe tandis que le projet concernant l'accueil des enfants de 8 à 12 ans, initialement prévu dans l'Aula du complexe sportif et scolaire du Simplon, n'avait pas été retenu par la commission et par le conseil, ceux-ci estimant que les enfants de cette classe d'âge pouvaient être accueillis au réfectoire scolaire.

**Situation actuelle :**

Actuellement, la commune dispose de trois structures d'accueil. La première se situe dans le réfectoire du nouveau collège, la deuxième est la garderie « Tire-Lune » qui accueille les enfants jusqu'à 4 ans et se trouve derrière le collège 1915, et la troisième « La Récré » se trouve elle à Ruchonnet 10 pour l'accueil des enfants du premier cycle primaire jusqu'à 10 ans.

La Municipalité nous informe qu'elle est fréquemment interpellée par des parents dans l'attente, depuis parfois plusieurs années, d'une solution de garde pour leurs enfants. Elle en est venue au constat que le manque de place d'accueil en milieu parascolaire est indéniable et flagrant.

La Municipalité aimerait également anticiper l'expansion démographique de la population Vallorbière à venir, puisqu'actuellement plus d'une centaine d'appartements sont en prévisions ou en constructions entre le Day et Vallorbe.

De ce fait, la Municipalité a décidé de réactualiser le projet de création d'une nouvelle infrastructure UAPE au sein de l'Aula du Collège du Simplon. Au vu de la surface disponible (121.9 m<sup>2</sup>), elle pourra accueillir 24 élèves ce qui aura comme effet de libérer de la place pour les enfants de 4 à 7 ans au sein de l'UAPE « La Récré ». A noter que ces locaux pourront être réadaptés à une autre affectation en tout temps.

#### **Fonctionnement et organisation :**

Il est très important, pour commencer, d'indiquer que cette nouvelle structure sera indépendante. Elle ne sera donc pas confiée au réseau AJOVAL mais à du personnel qualifié et sous contrat avec la commune de Vallorbe. Son budget de fonctionnement, estimé pour l'heure à Fr. 200'000.00 (salaires, charges, etc), sera assumé par la commune de Vallorbe. La Municipalité nous a assuré que c'est assimilable dans le budget de fonctionnement de la commune.

Quant à la gestion administrative, elle sera confiée à l'UAPE « Les Corbeaux » à Chavornay ainsi qu'à l'association scolaire d'accueil de jour des enfants intercommunale Chavornay et environ (ASAICE).

La commission s'est interrogée sur le fait que cette nouvelle structure ne sera pas confiée à l'AJOVAL, M. le Syndic a répondu qu'il devenait très compliqué de collaborer avec cette entité surtout concernant le nombre de familles en attente de pouvoir placer leurs enfants en structures d'accueil de jour. En effet, la Municipalité n'a aucune donnée sur « cette liste d'attente » et la loi sur la transmission des données privées n'arrange rien, l'AJOVAL étant très protocolaire. Les différents mails (dont une copie a été transmise à la commission) échangés entre la Municipalité de Vallorbe et l'AJOVAL nous l'ont en effet confirmé.

La commission a tout de même souhaité savoir de quel ordre était cette "liste d'attente" et a donc adressé un courrier à la direction de l'UAPE "La Récré". C'est Madame Catherine Muller, directrice de l'AJOVAL, qui a aimablement répondu à notre demande. Il y a effectivement à ce jour environ 16 enfants en attente d'une place pour la rentrée scolaire 2021. Elle a également ajouté qu'il y a aussi 8 demandes pour des enfants 1P pour lesquels ils ne pourront pas proposer de places à la rentrée.

#### **Travaux :**

Le détail des différents coûts relatifs à l'adaptation des locaux de l'Aula du Collège du Simplon a été étudié par la commission. Les principaux montants concernent le sciage des murs en béton pour la création de fenêtres côté nord, lesdites fenêtres et les différents travaux pour l'adaptation du réseau électrique. A noter également que la cuisine et les locaux sanitaires seront adaptés et qu'un bureau sera créé.

L'entier du volume sera rénové (peinture, carrelage, menuiseries, etc..).

La commission trouve ces montants cohérents et n'y voit pas de modification à apporter.

#### **Financement :**

Comme indiqué dans le préavis, l'entier de l'investissement devra être assumé par la Commune, mobilier et jeux compris. Les frais d'exploitation annuels seront pris en charge par le budget de fonctionnement de la Commune.

#### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la commission, dans sa totalité, est convaincue de la nécessité de créer cette nouvelle UAPE indépendante de l'AJOVAL, afin de faire face aux besoins croissants des demandes de parents en matière d'accueil pour la petite enfance et d'anticiper la croissance démographique conséquente prévue déjà à court terme. L'Aula du complexe sportif et scolaire du Simplon est l'endroit idéal afin, déjà, de continuer à profiter des synergies liées à la proximité des établissements scolaires et d'accueils parascolaires, puis, par son emplacement qui donne une certaine tranquillité (grande place extérieure et places de parc à proximité).

La commission estime que les 24 places de la nouvelle structure seront sûrement vite occupées mais pour l'instant il s'agit de parer à l'urgence. La Municipalité examine déjà de possibles expansions des UAPE à terme. La commission estime également que pour un premier pas hors AJOVAL, cela semble judicieux et laisse le temps à la Municipalité de trouver un/des autre(s) projet(s).

**LE CONSEIL COMMUNAL de VALLORBE**

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au préavis 01/21 visant à la création d'une unité d'accueil pour les écoliers dans le Complexe scolaire et sportif du Simplon ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 198'500.— à cet effet ;
3. de porter la dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA COMMISSION**

**La Présidente**

**Sarah Clot**



**Le rapporteur**

**Sébastien Authouart**

